

MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

2018-12-03

PROCÈS-VERBAL DU 3 DÉCEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'Albanel tenue à la salle du conseil, située au 160, rue Principale à Albanel, le lundi 3 décembre 2018 à 19 h 30, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents : Mmes Édith Pouliot, conseillère
Isabelle Thibeault, conseillère
MM. Tommy Laliberté, conseiller
Stéphane Bonneau, conseiller
Dave Plourde, conseiller
Jason Turner, conseiller

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Monsieur Réjean Hudon fait fonction de secrétaire-trésorier.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1.** Mot de bienvenue et ouverture de la séance
- 2.** Adoption de l'ordre du jour
- 3.** Exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018
- 4.** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018
- 5. ADMINISTRATION**
 - 5.1** Acceptation de la liste des comptes de novembre 2018
 - 5.2** Rapport des revenus de novembre 2018
 - 5.3** Nomination du maire suppléant
 - 5.4** Fixation des dates des séances ordinaires pour l'année 2019
 - 5.5** Liste des comptes dus envers la municipalité
 - 5.6** Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C. – Renouvellement de l'entente mensuelle
 - 5.7** Avis de motion – Règlement n° 18-239 établissant un tarif applicable au cas où des dépenses seraient occasionnées pour le compte de la municipalité d'Albanel
 - 5.8** Présentation du Règlement n° 18-239 établissant un tarif applicable au cas où des dépenses seraient occasionnées pour le compte de la municipalité d'Albanel
 - 5.9** Adoption du Règlement n° 18-238 modifiant le Règlement n° 17-225 (SQ 17-02) concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et applicable par la Sûreté du Québec
 - 5.10** Avis de motion – Règlement n° 18-240 ayant pour objet de fixer la rémunération annuelle des membres du conseil municipal

- 5.11 Présentation du projet de Règlement n° 18-240 ayant pour objet de fixer la rémunération annuelle des membres du conseil municipal
- 6. **TRANSPORTS**
 - 6.1 Équipements et Pièces JCL inc. – Achat d'un souffleur à neige pour le tracteur
 - 6.2 PPA du PAV – Reddition de compte
 - 6.3 TECQ 2014-2018 – Adoption d'une nouvelle programmation des travaux
 - 6.4 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local – Acceptation des travaux pour l'année 2018
- 7. **HYGIÈNE DU MILIEU**
- 8. **URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment de novembre 2018
 - 8.2 COMBEQ – Adhésion 2019
- 9. **LOISIRS ET CULTURE**
- 10. **DONS ET SUBVENTIONS**
 - 10.1 Carrefour jeunesse emploi des Bleuets – Demande d'aide financière
 - 10.2 CDE du secteur GEANT – Autorisation du versement de la dernière partie de la contribution 2018
- 11. **RÉSOLUTIONS**
 - 11.1 Régie intermunicipale de sécurité incendie du secteur GEANT – Budget 2019
 - 11.2 Adoption d'une résolution d'urgence pour le maintien des services destinés aux francophones de l'Ontario
- 12. **FORMATIONS**
- 13. **INFORMATION**
- 14. **INVITATIONS**
 - 14.1 MRC du Domaine-du-Roy – Rencontre des municipalités et présentation du Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023 de la Véloroute des Bleuets
- 15. **CORRESPONDANCE**
 - 15.1 Cabinet du premier ministre du Canada – Accusé réception de la résolution concernant la déclaration commune du Forum des communautés forestières
 - 15.2 Madame Annie Martel et monsieur Steeve Bouchard – Demande de lampe de rue à la hauteur du 870, route 169
 - 15.3 Municipalité de Girardville – Motion de remerciements
 - 15.4 Commission scolaire du Pays-des-bleuets – Consultation du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022
- 16. **SUIVI DES COMITÉS**
- 17. **AUTRES SUJETS**
 - 17.1 Comité d'embellissement – Motion de félicitations pour le projet au Camping
- 18. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19. **LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

18-244

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
 APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte l'ordre du jour tel que présenté en laissant l'ordre du jour ouvert à d'autres sujets.

18-245

3. **EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel décrète l'exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018.

18-246

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018 tel que présenté aux membres du conseil.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJETÉES

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de **622 968,73 \$**, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

Réjean Hudon, directeur général

5. **ADMINISTRATION**

18-247

5.1 **ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES DE NOVEMBRE 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel approuve les listes des comptes payés et des comptes à payer pour le mois de novembre 2018 telles que décrites ci-dessous :

Comptes à payer	82 313,91 \$
Comptes payés	498 447,82 \$
Salaires nets novembre 2018 + REER novembre	42 207,00 \$
Total :	622 968,73 \$

5.2 RAPPORT DES REVENUS DE NOVEMBRE 2018

Le rapport des revenus pour le mois de novembre 2018, d'une somme de **62 911,39 \$**, est déposé au conseil municipal d'Albanel par le directeur général.

18-248

5.3 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut désigner, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant comme prévu à l'article 116 du *Code municipal du Québec*,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel nomme madame Isabelle Thibeault, conseillère au siège numéro 3, à titre de maire suppléant pour les mois de janvier, février et mars 2019.

QUE le maire suppléant soit mandaté avec tous les pouvoirs qui lui sont dévolus, à siéger aux assemblées de la MRC de Maria-Chapdelaine en remplacement de la mairesse actuelle, lors de vacances ou autres.

18-249

5.4 FIXATION DES DATES DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2019

ATTENDU QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le calendrier ci-après, relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019. Ces séances débuteront à 19 h 30 et se tiendront les :

Dates des séances publiques 2019	
Lundi 14 janvier	Lundi 4 février
Lundi 4 mars	Lundi 1 ^{er} avril
Lundi 6 mai	Lundi 3 juin
Lundi 8 juillet	Lundi 12 août
Lundi 9 septembre	Lundi 7 octobre
Lundi 4 novembre	Lundi 2 décembre

5.5 LISTE DES COMPTES DUS ENVERS LA MUNICIPALITÉ

Le secrétaire-trésorier dépose devant le conseil la liste des comptes dus envers la municipalité en date du 30 novembre 2018.

18-250

5.6 GAUDREULT, SAUCIER, SIMARD, S.E.N.C. – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE MENSUELLE

ATTENDU QUE la firme Les Avocats Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C. fournit des services juridiques à la Municipalité selon une entente contenant des versements mensuels;

ATTENDU QUE ces versements subiront une augmentation de 2,2 % pour un versement mensuel de 232 \$ à compter du 1^{er} janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le renouvellement de l'entente de services entre la Municipalité et la firme Les Avocats Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C. avec une augmentation de 2,2 % pour un versement mensuel de 232 \$ à compter du 1^{er} janvier 2019.

5.7 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 18-239 ÉTABLISSANT UN TARIF APPLICABLE AU CAS OÙ DES DÉPENSES SERAIENT OCCASIONNÉES POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

Un avis de motion est, par la présente, donné par monsieur Dave Plourde, conseiller, à savoir que, lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, il proposera l'adoption du Règlement n° 18-239, **avec absence de lecture**, établissant un tarif applicable au cas où des dépenses seraient occasionnées pour le compte de la municipalité d'Albanel.

5.8 PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 18-239 ÉTABLISSANT UN TARIF APPLICABLE AU CAS OÙ DES DÉPENSES SERAIENT OCCASIONNÉES POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

Monsieur Dave Plourde, conseiller, présente à l'assemblée le projet de Règlement n° 18-239 établissant un tarif applicable au cas où des dépenses seraient occasionnées pour le compte de la municipalité d'Albanel. Le règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure. Il mentionne également que le règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

18-251

5.9 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 18-238 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 17-225 (SQ 17-02) CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le projet de loi C-45, *Loi sur le cannabis* (L.C. 2018, ch. 16), modifiant la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, le *Code criminel* et d'autres lois a été sanctionné le 21 juin 2018 par le gouvernement du Canada et qu'il entrera en vigueur le 17 octobre 2018;

ATTENDU QUE le projet de loi 157, *Loi constituant la Société québécoise du cannabis*, édictant la loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière a été adopté le 12 juin 2018 par le gouvernement du Québec et dont certaines dispositions entreront en vigueur le 17 octobre 2018;

ATTENDU QU'il est plus que souhaitable que toutes les municipalités du territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine adoptent un règlement harmonisé afin de faciliter la tâche aux effectifs de la Sûreté du Québec dans le cadre de ses interventions visant à appliquer les nouvelles dispositions réglementaires relatives à l'entrée en vigueur de la nouvelle *Loi sur le cannabis*;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du présent conseil le 5 novembre 2018;

ATTENDU QUE, lors de cette même séance, un projet de règlement a été déposé;

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le présent règlement, portant le numéro 18-238, modifiant le Règlement n° 17-225 (SQ 17-02) concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et applicable par la Sûreté du Québec.

5.10 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 18-240 AYANT POUR OBJET DE FIXER LA RÉMUNÉRATION ANNUELLE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Un avis de motion est, par la présente, donné par madame Isabelle Thibeault, conseillère, à savoir que, lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, elle proposera l'adoption du Règlement n° 18-240, **avec absence de lecture**, ayant pour objet de fixer la rémunération annuelle des membres du conseil municipal.

5.11 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 18-240 AYANT POUR OBJET DE FIXER LA RÉMUNÉRATION ANNUELLE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Isabelle Thibeault, conseillère, présente à l'assemblée le projet de Règlement n° 18-240 ayant pour objet de fixer la rémunération annuelle des membres du conseil municipal. Le règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure. Elle mentionne également que le règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

6. TRANSPORTS

18-252

6.1 ÉQUIPEMENTS ET PIÈCES JCL INC. – ACHAT D'UN SOUFFLEUR À NEIGE POUR LE TRACTEUR

ATTENDU QUE la Municipalité a fait l'acquisition d'un tracteur en 2018 dans l'intention d'effectuer certains travaux qui étaient auparavant sous-contractés;

ATTENDU QUE ces travaux incluaient le déneigement de certaines propriétés municipales pendant la période hivernale;

ATTENDU QUE pour ce faire, il était nécessaire de se procurer un souffleur à neige s'adaptant au tracteur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise une dépense de 15 136,59 \$, taxes incluses, pour l'achat d'un souffleur à neige ainsi que le matériel nécessaire à l'installation de celui-ci sur le tracteur de la municipalité.

18-253

6.2 PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA) DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAV) – REDDITION DE COMPTES AU DOSSIER N° 00027177-1

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel a pris connaissance des modalités d'application du volet *Projets particuliers d'amélioration* (PPA) du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel approuve les dépenses d'un montant de 97 406 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

18-254

6.3 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018 – ADOPTION D'UNE NOUVELLE PROGRAMMATION DES TRAVAUX

ATTENDU QUE la programmation des travaux adoptée en 2017 incluait des travaux de réfection des conduites d'égout sanitaire et pluvial et des conduites d'eau potable sur la rue Principale Sud et sur la rue Industrielle Nord;

ATTENDU QUE le budget entier a été dépensé pour la réfection des infrastructures de la rue Principale Sud seulement;

ATTENDU QU'une nouvelle programmation doit être soumise au MAMOT précisant que les travaux n'ont été effectués que sur la rue Principale Sud;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte la nouvelle programmation des travaux concernant les travaux de réfection des infrastructures exécutés sur la rue Principale Sud.

18-255

6.4 PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAARL) DOSSIER N° 00025740-2-92030 (02) – ACCEPTATION DES TRAVAUX AU GRAND RANG SUD POUR L'ANNÉE 2018

ATTENDU QUE chaque année, le ministère des Transports, dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal*, accorde une subvention aux municipalités de la circonscription;

ATTENDU QUE le premier ministre Couillard nous avait accordé une subvention d'un montant de 50 000 \$ sur trois ans;

ATTENDU QU'aucune somme n'a été utilisée en 2017 et qu'un report a été demandé;

ATTENDU QU'en 2018, la Municipalité a effectué des travaux de rechargement granulaire au Grand Rang Sud totalisant 27 278 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel approuve les dépenses d'un montant de 27 278 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT DE NOVEMBRE 2018

Le rapport de l'inspecteur pour le mois de novembre 2018 fait état de :

Nature des demandes	Nombre	Total \$
Permis de construction (autre)	1	54 000 \$
Permis de rénovation	4	69 000 \$
Recherche pour certificat de localisation	2	

18-256

8.2 CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ) – ADHÉSION 2019

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte le versement d'une somme de 375 \$ plus les taxes, pour le renouvellement de son adhésion à la COMBEQ pour l'année 2019.

9. LOISIRS ET CULTURE

10. DONS ET SUBVENTIONS

18-257

10.1 CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI DES BLEUETS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour jeunesse emploi des Bleuets (CJE) offre des services visant l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées de 15 ans et plus et participe depuis de nombreuses années à l'attraction et l'établissement des jeunes sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE le CJE œuvre en collaboration avec les employeurs du comté afin de mieux répondre aux réalités du marché du travail dans un contexte de rareté de main-d'œuvre et de difficulté de recrutement;

CONSIDÉRANT QUE, pour continuer leur travail, le CJE demande une contribution financière des municipalités du comté calculée équitablement au prorata démographique de chacune;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le versement d'une participation financière de 250 \$ au Carrefour jeunesse emploi des Bleuets pour l'année 2018-2019.

18-258

10.2 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (CDE) DU SECTEUR GEANT – AUTORISATION DU VERSEMENT DE LA DERNIÈRE PARTIE DE LA CONTRIBUTION 2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Albanel s'est engagée à verser un montant de 24 000 \$ qui représente 10 % de notre contribution dans un fonds de 240 000 \$ de la CDE du secteur GEANT, en partenariat avec les autres municipalités du GEANT et la Caisse populaire des Plaines boréales;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a versé jusqu'à présent un montant de 21 500 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de verser la somme restante, soit 2 500 \$;

CONSIDÉRANT QU'advenant des pertes, il y a lieu de recapitaliser le fonds jusqu'à concurrence du montant établi, soit 240 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le versement d'une somme de 2 500 \$ pour compléter sa contribution au fonds de la Corporation de développement économique (CDE) du secteur GEANT.

QUE ladite contribution soit mise dans le fonds commun, peu importe d'où viendront les prochaines demandes.

QUE le conseil accepte de contribuer à la recapitalisation du fonds, selon le pourcentage déjà établi, conditionnellement à ce que la totalité des intervenants participe à ladite recapitalisation.

11. RÉSOLUTIONS

18-259

11.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DU SECTEUR GEANT – BUDGET 2019

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte, par cette résolution, le budget 2019 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie du secteur GEANT d'un montant de 911 000 \$ avec un apport municipal incendie de 134 176 \$ et un apport sécurité civile de 2 424,52 \$.

18-260

11.2 ADOPTION D'UNE RÉOLUTION D'URGENCE POUR LE MAINTIEN DES SERVICES DESTINÉS AUX FRANCOPHONES DE L'ONTARIO

ATTENDU la décision du Gouvernement de l'Ontario de couper dans les services aux francophones de son territoire, notamment en abolissant le Commissariat aux services en français de l'Ontario et en abandonnant le projet d'université francophone;

ATTENDU la décision de l'Assemblée de la francophonie ontarienne de s'opposer aux décisions du Gouvernement de l'Ontario;

ATTENDU la volonté des maires et des conseillers réunis au sein de l'Association française des municipalités de l'Ontario de se joindre au mouvement et qui demande au Gouvernement de l'Ontario de revenir sur sa décision;

ATTENDU QUE les leaders franco-ontariens ont jugé insuffisante l'annonce faite par le premier ministre Doug Ford, concernant la nomination d'un adjoint à l'ombudsman et d'un adjoint aux affaires francophones à son bureau;

ATTENDU QUE le premier ministre Doug Ford a affirmé que les francophones de l'Ontario constituent une des minorités culturelles de la province, reniant ainsi la notion des peuples fondateurs;

ATTENDU la démarche du premier ministre du Québec François Legault auprès du premier ministre de l'Ontario;

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel demande au premier ministre de l'Ontario de revenir sur sa décision en rétablissant le Commissariat qu'il a aboli et en assurant la réalisation du projet d'université francophone en Ontario;

QUE le conseil exprime sa solidarité avec les membres des conseils municipaux francophones de l'Ontario;

QUE le conseil demande aux Gouvernements du Canada et du Québec de poursuivre leurs démarches pour faire en sorte que le Gouvernement de l'Ontario fasse marche arrière;

QUE le conseil demande aux Gouvernements du Canada et du Québec de soutenir concrètement les communautés francophones de l'Ontario;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre de l'Ontario, à la ministre déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario, au premier ministre du Canada, au premier ministre du Québec, à l'Association française des municipalités de l'Ontario et à la Fédération québécoise des municipalités.

12. FORMATIONS

13. INFORMATION

14. INVITATIONS

14.1 MRC DU DOMAINE-DU-ROY – RENCONTRE DES MUNICIPALITÉS ET PRÉSENTATION DU PLAN DE GESTION DES INFRASTRUCTURES CYCLABLES 2018-2023 DE LA VÉLOROUTE DES BLEUETS

Madame Francine Chiasson, mairesse, ainsi que monsieur Réjean Hudon, directeur général, mentionnent qu'ils assisteront à la rencontre qui se tiendra à l'hôtel Château Roberval (salle Duchesne) le jeudi 6 décembre 2018 à 18 h 30.

15. CORRESPONDANCE

15.1 Cabinet du premier ministre du Canada – Accusé réception de la résolution concernant la déclaration commune du Forum des communautés forestières

18-261

15.2 MADAME ANNIE MARTEL ET MONSIEUR STEEVE BOUCHARD – DEMANDE DE LAMPE DE RUE À LA HAUTEUR DU 870, ROUTE 169

ATTENDU QU'une demande pour l'installation d'une lampe de rue, à la hauteur du 870 de la route 169, a été déposée à la municipalité;

ATTENDU QU'un autre secteur aurait besoin d'un éclairage supplémentaire à la hauteur du 96, Grand Rang Sud;

ATTENDU QUE la réserve de la municipalité comprend quelques têtes et potences;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel transmette une demande à Hydro-Québec pour l'installation de lampes de rue à la hauteur du 870, route 169 et du 96, Grand Rang Sud.

15.3 Municipalité de Girardville – Motion de remerciements

15.4 Commission scolaire du Pays-des-bleuets – Consultation du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022

16. SUIVI DES COMITÉS

Les élus municipaux informent l'assemblée des différents comités auxquels ils ont assisté depuis la dernière séance. Les sujets discutés portent notamment sur :

- Le projet du comité d'embellissement pour le monument;
- Le comité de la maison des jeunes;
- La rencontre sur le gazoduc.

17. AUTRES SUJETS

18-262

17.1 COMITÉ D'EMBELLEMENT – MOTION DE FÉLICITATIONS POUR LE PROJET AU CAMPING

CONSIDÉRANT le travail effectué par le comité d'embellissement dans le cadre du projet d'aménagement au Camping municipal d'Albanel;

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adresse une motion de félicitations aux membres du comité d'embellissement pour tout le travail accompli afin de rehausser l'image du Camping municipal d'Albanel.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la présente séance, aucun citoyen n'était présent. Conséquemment, aucune question ne fut posée.

18-263

19. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE

QUE la séance soit levée à 20 h 35.

Fait et passé à Albanel en ce troisième jour de décembre 2018.

FRANCINE CHIASSON, mairesse

RÉJEAN HUDON, directeur général